



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

A  
DA  
LI



## SOMMAIRE

### 6 L'ASSOCIATION ADALI

Identité.....	6
Territoires d'intervention .....	7
Pôles d'activités .....	7

### 8 LOGEMENT - HÉBERGEMENT

Les résidences Habitat Jeunes - FJT.....	10
Les logements transitoires jeunes .....	13
Les logements temporaires .....	14
La médiation et l'intermédiation locative .....	15
Les pensions de famille et la résidence accueil .....	16
Intermédiation locative et accompagnement des familles ukrainiennes.....	17
Les plateformes Loj'Toît .....	18
L'accompagnement social lié au logement.....	20

### 22 INSERTION

Les accueils de jour.....	24
La référence RSA.....	27

### 28 FAMILLE

La médiation familiale.....	30
Espace rencontre parents / enfants .....	31

### 32 ENFANCE

Service d'Hébergement et d'Accompagnement Éducatif Diversifié .....	34
L'accompagnement renforcé des jeunes en Contrat Jeunes Majeurs.....	37
L'accompagnement des MNA de 16 à 21 ans .....	38
Le Dispositif d'Accompagnement des Majeurs Sortis (DAMS) .....	40
Le Point Accueil Écoute Jeunes .....	41

### 42 SANTÉ

Les Appartements de Coordination Thérapeutique ..	44
Le service mobile accès santé.....	46

### 48 LES SERVICES SUPPORTS

Ressources humaines.....	50
Services généraux .....	53
Moyens techniques et matériels .....	53
Moyens financiers.....	54
Partenaires .....	55

# ÉDITO

L'année 2023 nous aura permis de structurer davantage notre Association afin de l'inscrire dans la durée et de veiller à poursuivre un travail de qualité sur le terrain.

Au niveau du siège, les services comptabilité et ressources humaines ont été renforcés. L'organigramme a également évolué par la création de deux postes de direction : direction des ressources humaines et direction de l'action sociale. Cette organisation vise à asseoir davantage nos activités au regard des développements qu'a connu ADALI ces dernières années.

Cette année s'inscrit dans un contexte national difficile : loi immigration, inflation, manque de visibilité sur les financements (modalité de pérennisation du Ségur pour les FJT, circulaire budgétaire extrêmement tardive rendant impossible un dialogue de gestion constructif)... À l'interne, la situation nationale a eu un impact à plusieurs niveaux.

En tant que gestionnaire, ce contexte créé un manque de visibilité qui rend difficile toute anticipation et travail de prospective. Au regard de l'inflation et de la crise énergétique, nous avons cependant renforcé notre rigueur dans la gestion de nos finances et avons été contraints de prendre des risques en engageant différemment nos dépenses énergétiques pour les deux prochaines années.

En tant qu'accompagnateurs des plus fragiles, nous pouvons observer que ce contexte a engendré une fragilité grandissante des personnes accueillies, complexifiant encore davantage les modalités de prise en charge. Ceci est notamment mesurable au sein des accueils de jour qui connaissent une augmentation significative de la fréquentation des services cette dernière année.

Encore une fois, nous avons pu compter sur nos têtes de réseau pour faire porter nos besoins et revendications au plus haut sommet de l'État, ce qui a permis de faire bouger les lignes. Ces combats collectifs comme celui de la reconnaissance des métiers du care n'aboutissent pas toujours au niveau attendu, mais les actions ne se tarissent pas pour autant.

Pour apporter notre modeste pierre à cet édifice collectif, nous n'hésitons pas à nous engager au sein de nos fédérations à hauteur de nos possibilités (membre des Conseils d'administration, participation aux groupes de travail régionaux ou nationaux, aux colloques et journées de travail, réponse aux différents questionnaires permettant d'objectiver les données...).

**Ceci a, pour nous, un double objectif : faire entendre notre voix, et nous nourrir des expériences et expertises des autres.**

**Car, ensemble, nous sommes plus forts.**

**Eufémia RAGOT**  
Présidente

**Céline LACÔTE**  
Directrice générale

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Eufémia Ragot**  
Présidente

**Michel Renaud**  
1<sup>er</sup> Vice-président

**Alain MOUGENEL**  
2<sup>e</sup> Vice-président

**Michel Bouvier**  
3<sup>e</sup> Vice-président

**Jean-Marie KLEIN**  
Trésorier

**Nicolas Toussaint**  
Trésorier Adjoint

**Francis Jacques**  
Secrétaire

**Alain Sommacal**  
Secrétaire Adjoint

**Jean-Philippe Bolle**  
Administrateur

**Lionel Gérardin**  
Administrateur

**Thierry LATARCHE**  
Administrateur

**Christine JEANDEL**  
Administratrice

**Françoise BOITEUX**  
Administratrice

# L'ASSOCIATION ADALI



## IDENTITÉ

**ADALI est une association sociale et médico-sociale dans les Vosges et en Meurthe-et-Moselle.**

Au quotidien, ADALI œuvre au développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées. L'association s'appuie sur les ressources et potentialités des personnes pour proposer un accompagnement adapté.

**L'association ADALI est guidée par des valeurs humanistes avec pour principe fondateur la valorisation de la personne accompagnée.**

**Tolérance et solidarité sont deux piliers d'ADALI.**

L'association place au cœur de son action la promotion individuelle et citoyenne, la mixité sociale et la bienveillance.

Au fil des années, l'association a évolué pour s'adapter aux nouvelles réalités sociales et aux différentes évolutions institutionnelles afin que l'accompagnement qu'elle propose s'inscrive au plus proche des besoins des personnes en difficulté.

Au cours de l'année 2023, le conseil d'administration a validé le nouveau projet associatif de notre association pour la période 2023-2028. Ce document prend en compte les acquis et expériences de notre histoire associative, implique l'identification d'un socle de valeurs qui animent tous les acteurs d'ADALI et fixe les ambitions et engagements qui nous permettra de relever les défis d'aujourd'hui et de demain.



## TERRITOIRES D'INTERVENTION

ADALI est présente sur les départements de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges.

**L'association est organisée autour de trois secteurs géographiques :**



**La Métropole du Grand Nancy**



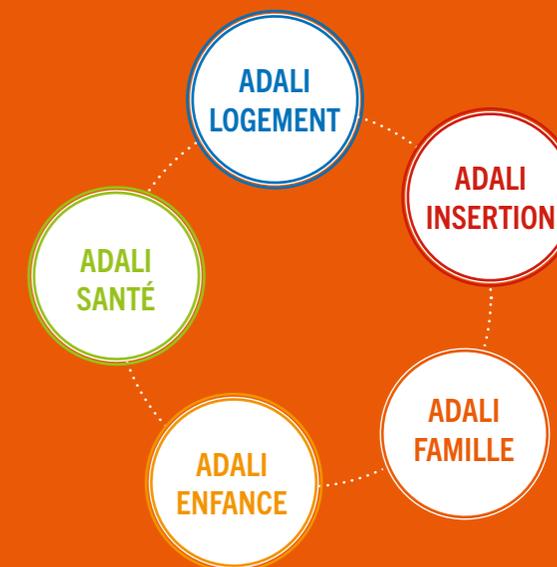
**L'Ouest Vosges**  
*(principalement sur les communes de Neufchâteau, Vittel, Mirecourt)*



**Les Vosges Centrales**  
*(principalement sur les communes d'Épinal, Golbey et Monthureux-sur-Saône/Darney)*

## PÔLES D'ACTIVITÉS

ADALI inscrit ses missions au sein de 5 pôles d'activités :





# LOGEMENT HÉBERGEMENT

Le pôle Logement-Hébergement de l'association est présent dans l'ensemble des secteurs géographiques d'ADALI. Que ce soit dans le pôle Grand Nancy, Ouest Vosges et Vosges Centrales, le logement et l'hébergement y sont une constante. Acteur historique dans ce domaine depuis 1958, l'association ADALI considère la promotion du logement comme essentielle pour réduire les inégalités sociales. Forte de son expertise sur les questions de jeunesse et de logement, ADALI Habitat a conçu une variété de dispositifs adaptés aux besoins et aux parcours des jeunes.



# LES RÉSIDENCES HABITAT JEUNES - FJT

Les Résidences Habitat Jeunes - FJT proposent aux jeunes âgés de 16 à 30 ans des installations matérielles pour le logement ainsi que des moyens d'accès à l'autonomie. Elles ont pour mission la promotion individuelle et collective des jeunes, le soutien à leur insertion sociale et professionnelle par l'emploi, la formation, la santé, l'habitat et la vie sociale.

Les Résidences Habitat Jeunes-FJT d'ADALI représentent une réponse adaptée à la diversité des publics accueillis et permettent un accès progressif à la responsabilisation et à l'autonomie. L'association compte 8 résidences en 2023 allant du studio au T3.

La diversité de FJT permet à l'association de proposer des formules logement / accompagnement adaptées aux besoins et attentes des jeunes.

## Les quatre objectifs principaux des résidences sociales FJT sont:

- Proposer une solution de logement temporaire et transitoire mobilisant l'ensemble des ressources du territoire.
- Mettre en œuvre un programme d'accompagnement social et d'insertion professionnelle des résidents-es, en individuel comme en collectif.
- Promouvoir le vivre-ensemble, la socialisation et la mixité entre les jeunes".
- Favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie résidentielle.

**Le FJT représente une réponse à un moment pour des jeunes en pleine construction.**

## Accompagnement global :

- **Démarches administratives** : informations et accès aux droits, connaître les organismes clés et savoir réaliser des démarches.
- **Insertion socioprofessionnelle** : vise à faciliter la mise en œuvre et l'aboutissement des projets professionnels, en soutenant les relations des jeunes avec les diverses administrations, le monde du travail et la formation.
- **Savoir habiter et accès au logement**
- **Santé et bien être** : promouvoir les facteurs positifs du mieux-être (estime de soi, image de soi, accès à la santé...) proposer des espaces d'expression et d'initiatives collectives qui favorisent le développement de potentialités personnelles et sociales.
- **Citoyenneté**: l'apprentissage de la citoyenneté par la mixité sociale et la vie démocratique ayant lieu dans les espaces d'expressions des résidences.
- **Loisirs et culture** : favoriser l'ouverture culturelle par des actions collectives organisés au sein du FJT, l'accès aux loisirs, à la vie sociale et culturelle « hors les murs ».

Taux d'occupation 70,7%

243 entrées →  → 224 sorties

L'offre d'ADALI est au plus proche des réalités des jeunes et des territoires à travers des logements variés et des formes d'accompagnement individualisées.

En 2023, les demandes de renouvellement des agréments socio-éducatifs FJT auprès de la CAF 54 pour 4 résidences (Abeilles, Bon Coin, Grandjean, Trois Maisons), ont fait l'objet de réunions participatives impliquant les personnes accueillies dans ces résidences.

Les actions collectives à destination des résidents en interne et vers l'extérieur se sont développés et diversifiés (ex. : partenariat club Nancy handball).

Suite à la demande de l'entreprise Mauffrey de reprendre en gestion le bâtiment du FJT L'or Bleu afin de proposer une solution hébergement/logement à l'ensemble de ses collaborateurs en formation, l'activité du FJT d'Eloyes a cessé au 31 août.

Renforcement des partenariats avec les prescripteurs extérieurs : PJJ (UEHD et STEM01), DITEP REALISE, Jeunes et Cités-TRIADIS pour les jeunes en CEJ-JR

## EN CHIFFRES



→ 6 à Nancy | 1 à Vittel | 1 à Éloyes

442 logements 484 places

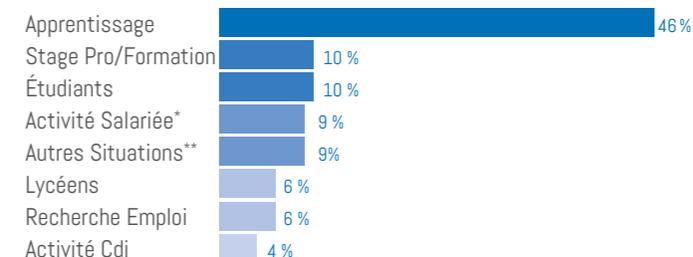
584 jeunes accueillis 

 141  443

20,5 ans : âge moyen

65 actions collectives

## SITUATION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES ACCUEILLIS



\* CDD - Intérimaires

\*\* (CEJ, E2C, Mesure d'insertion, auto-entrepreneur, service civique)



# LES LOGEMENTS TRANSITOIRES JEUNES

Les Logements Transitoires Temporaires sont des dispositifs d'hébergement temporaire et intermédiaire, adaptés à de jeunes adultes de 18 à 25 ans en situation de rupture, manquant d'autonomie et disposant de faibles ressources financières. L'accompagnement global et renforcé vise à l'édification d'un parcours vers l'hébergement autonome.

Depuis 2020, l'association dispose de logements à Nancy et à Épinal.

### L'accompagnement vise à :

- . **Développer** le pouvoir d'agir des jeunes en favorisant l'insertion sociale et professionnelle
- . **Reconstituer** un lien positif et structurant avec leur environnement
- . **Travailler** sur le savoir-habiter et le développement de l'autonomie
- . **Mettre en place** des activités spécifiques et collectives favorisant la redynamisation des parcours de vie des jeunes

Les jeunes accueillis au sein du dispositif sont des jeunes aux parcours complexes souvent concernés par un parcours ASE, PJJ ou ayant déjà une expérience avec l'hébergement d'urgence.

Dans les Vosges, il a été constaté, en 2023, une hausse de 30 % des demandes d'orientation pour un hébergement en LTJ à Épinal. À Nancy, parmi les 20 personnes admises, 19 vivent sous le seuil de pauvreté, avec des ressources mensuelles moyennes de 665,40 €\*.

À Nancy, les professionnels les sont mobilisés ; par des situations en difficulté avec la justice, la santé psychique, l'insertion socioprofessionnelle, des questionnements professionnels émergent sur les façons d'accompagner des jeunes adultes en situation de transidentité.



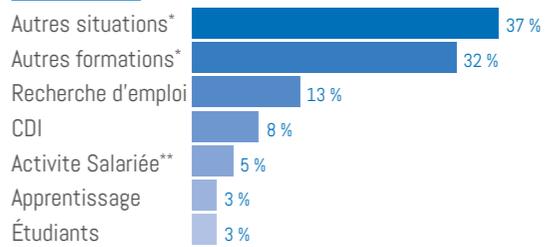
## EN CHIFFRES

**18** logements pour 30 places  
 11 logements pour 18 places à Nancy  
 7 logements pour 12 places à Épinal

**63** jeunes accompagnés    **22**    **41**

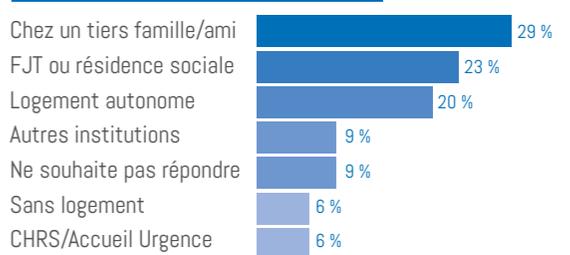
**21,3** ans : âge moyen

### SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES JEUNES À L'ENTRÉE



\*CEJ, stages, RSA, service civique, E2C, auto-entrepreneur, mesures d'insertion  
 \*\* CDD - Intérimaires

### SITUATION LOGEMENT À LA SORTIE



\*En France, en 2014, le taux de pauvreté des 18-24 ans était estimé à 26 % - DREES, 2023

## LES LOGEMENTS TEMPORAIRES

Les logements temporaires sont destinés à héberger des personnes défavorisées pour une durée d'environ 6 mois renouvelable et à favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle.



Répartis sur le territoire Ouest Vosges, les logements temporaires représentent une alternative à destination d'un public aux parcours complexes. L'accompagnement est adapté et modulable en fonction des besoins.

**Pour accéder à un logement temporaire, les personnes doivent répondre à trois critères :**

- Une **autonomie minimum** dans le logement et dans les gestes de la vie quotidienne ;
- Des **ressources même minimales** qui permettent néanmoins à la personne de subvenir à ses besoins primaires ;
- Un **engagement de la personne** dans son parcours en direction d'un logement classique ou accompagné.

Véritable tremplin vers l'autonomie, ils proposent les règles que la location d'un logement impose dans le cadre d'un accompagnement de proximité : paiement d'une redevance mensuelle adaptée aux ressources, entretien du logement et des communs, démarches liées à l'insertion sociale et professionnelle de la personne.

De par la souplesse d'accès au dispositif, les logements temporaires représentent un outil particulièrement intéressant dans l'insertion d'un public défavorisé en recherche de solution concrète.



### EN CHIFFRES

Parc de **18** places

**30** personnes logées

**8**

**21**

**1**

## LA MÉDIATION ET INTERMÉDIATION LOCATIVE

L'intermédiation locative permet à des publics en besoin d'accompagnement social, d'avoir accès à un logement dans le parc public aux loyers adaptés, sous la forme d'une sous-location à durée limitée. La Médiation Locative permet de proposer des logements en sous location et un accompagnement socio-éducatif global à des publics relevant du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Plus Démunis (PDALHPD) des Vosges.



**La Médiation Locative consiste en la sous-location de 4 logements** situés à Vittel, à des ménages relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Plus Démunis (financement Conseil Départemental). L'accueil et l'accompagnement des ménages intervient souvent après un parcours locatif chaotique. L'ensemble des problématiques qui constitue le quotidien des personnes accompagnées est travaillé.

**L'Intermédiation Locative permet à ADALI de sous-louer temporairement un logement à un ménage qui se trouve en fin de parcours d'hébergement**, à l'issue d'une expulsion locative ou encore pour l'accès à un nouveau logement (financement État). La particularité de ce dispositif réside dans le fait que l'association loue le futur logement du ménage qu'elle lui met à disposition pour une période de 6 à 18 mois. Durant ce temps, l'accompagnement va consister à construire une véritable passerelle entre le propriétaire et le futur locataire. À l'issue de la période d'accompagnement, ADALI glisse le bail au nom du ménage qui devient ou redevient locataire de plein droit.

Fin 2023, l'équipe a réalisé un travail de promotion et de communication auprès de nos partenaires, des nouvelles demandes IML ont été reçues. Néanmoins, cette hausse des demandes n'a pas pu se concrétiser car, il a été impossible de capter de nouveaux logements (saturation des logements détenus par le bailleur social du secteur). Une rencontre est envisagée début 2024 afin d'augmenter le parc logement IML et être en mesure de répondre aux nouvelles demandes.

### EN CHIFFRES

**9** personnes accompagnées

**3**

**6**

## LES PENSIONS DE FAMILLE ET LA RÉSIDENCE ACCUEIL

Les pensions de famille, ou maisons relais ont été formalisées par une circulaire datant de 1997. Suite à la réussite de l'expérimentation, les objectifs du projet ont été formalisés en 2002. Deux autres dispositifs ont été créés, l'un à destination des populations vieillissantes et l'autre pour les personnes souffrant de troubles psychiques, les Résidences Accueil.



L'association propose un accueil au sein de deux maisons relais, à Neufchâteau et à Vittel et a ouvert en 2020 une résidence accueil dédiée à un public souffrant de troubles psychiques à Neufchâteau. Ces logements sont destinés à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et/ou psychologique rend impossible à échéance prévisible un accès à un logement ordinaire.

Les pensions de famille associent logements privés et parties communes ainsi qu'un accompagnement afin de créer un environnement sécurisant et de travailler à des actions de réinsertion durable.

Tout au long de l'année, les personnes accueillies travaillent, proposent, organisent avec l'équipe, des repas collectifs, des animations, des sorties culturelles, des ateliers manuels. Le phénomène de désertification médicale et l'absence d'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) complexifient l'accueil et l'accompagnement des publics confrontés à des problématiques psychiatrique.

### EN CHIFFRES

30 personnes logées



47 ans : âge moyen

2 maisons relais

1 résidence accueil

17 places en maisons relais

12 places en résidence accueil

71 % taux d'occupation global

81 % pour les MR

66 % pour la RA

## INTERMÉDIATION LOCATIVE ET ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES UKRAINIENNES

En 2022, afin de répondre à la situation de crise, l'association s'était mobilisée dans un temps très court pour mettre en place des conditions matérielles et humaines permettant d'accueillir, de loger et d'accompagner les familles ukrainiennes.



Le Conseil d'Administration s'était rapidement positionné en faveur de l'accueil des familles ukrainiennes. Ce déploiement avait fortement impliqué et mobilisé tous les salariés du Pôle Grand Nancy.

Un parc de 27 logements sociaux, du T2 au T5, situés à Nancy et en périphérie, était déployé. En 2023, l'ADALI accompagne toujours des familles dans le cadre d'un accompagnement global ayant pour finalité leur insertion sur le territoire. L'accompagnement est adapté en fonction des besoins des familles, dont la composition peut intégrer aussi bien des parents (le plus souvent la mère venue en France sans son mari), des enfants de tous âges (du bébé au jeune adulte) et dans une moindre mesure des grands-parents.

### EN CHIFFRES

46 familles accueillies

Soit 94 personnes



27 logements captés pour l'accompagnement

### L'ACCOMPAGNEMENT VERS LE LOGEMENT DES JEUNES RÉFUGIÉS

Ce dispositif s'est arrêté au cours de l'année 2023 au profit du déploiement d'AGIR.



# LES PLATEFORMES LOJ'TOÏT

Il s'agit d'un « guichet unique logement » ouvert aux 16-30 ans sur le territoire du Grand Nancy, d'Épinal et de l'Ouest Vosgien.

## Les Plateformes Loj'Toît ont pour objectifs :

- . D'accueillir, informer, orienter et accompagner ces jeunes dans leur projet d'accès au logement, durable ou temporaire.
- . Favoriser l'insertion par la mobilité des jeunes
- . Développer l'autonomie et la sécurisation des parcours
  - en sensibilisant aux éco-gestes, aux droits et devoirs du locataire et aux savoirs être et habiter dans le logement (sous objectif),
  - par l'identification des situations de vulnérabilités ; pour proposer des solutions de logements transitoire avec présence socio-éducative,
  - en garantissant l'accès au droit ; par la délivrance d'information, la réalisation de diagnostic social et l'orientation vers des partenaires le cas échéant.

## L'accompagnement individuel est spécifique à chaque demande, il peut se décliner à travers les missions suivantes :

- . Identification des besoins et informations générales autour du logement,

- . Aider à s'assurer de l'adéquation entre les ressources du jeune et la solution de logement envisagée,
- . Être en appui du jeune dans ses démarches administratives d'accès aux droits, orientation vers des offres de logement et/ou d'hébergement correspondant à sa situation et à sa demande,
- . Assurer une veille sociale des publics jeunes et du logement,
- . Saisir les besoins et les attentes émergentes des jeunes en lien avec les ressources du territoire pour concevoir des solutions pertinentes.

## L'accompagnement collectif peut prendre les formes suivantes :

- . Interventions auprès de groupes sous formes d'ateliers, avec des partenaires de la jeunesse et de l'insertion, en déclinant plusieurs thématiques : étapes et démarches à réaliser pour chercher un logement, décrypter une offre de logement...
- . Présence lors d'évènements réunissant notre public cible (Portes Ouvertes AFPA, Forum Insertion-Logement...).



Les jeunes accueillis manifestent leur besoin de logement ou d'hébergement et également un besoin en termes d'accompagnement dans les démarches à mener en amont du logement et sur les questions concrètes liées aux droits et devoirs du locataire (bail, caution, état des lieux d'entrée, de sortie).

Une part importante des jeunes rencontrés présente une situation dégradée du point de vue de l'emploi (instabilité, absence) et du niveau de ressources disponibles. Il est à noter une augmentation en 2023 du nombre de demandes de la part de jeunes étrangers, ce qui complexifie les démarches d'accompagnement pour l'accès au logement.

En 2023, à Nancy, la CAF a confirmé son soutien accru, permettant ainsi à la conseillère Loj'Toît de travailler à temps plein après une première année expérimentale en 2022. Cela a permis de poursuivre et d'approfondir la promotion du dispositif auprès de nouveaux partenaires, ainsi que de mettre en place des permanences d'accueil individuel supplémentaires et de déployer des actions collectives auprès des jeunes accompagnés par ces partenaires.

Le tout, en maintenant le travail de partenariat déjà engagé avec nos partenaires historiques.

## Lieux de permanence

### Grand Nancy

- . Mission Locale du Grand Nancy
- . FJT Les Abeilles à Nancy
- . Maison de l'Habitat et du Développement Durable du Grand Nancy

### Vosges

- . Service Odyssée à Épinal
- . Mission Locale d'Épinal
- . Maison ressources de Vittel
- . Mission Locale de Neufchâteau

## EN CHIFFRES

**480** jeunes rencontrés  dans le cadre d'entretiens individuels

Activité augmentée de 25 %

**638** jeunes accueillis dans le cadre des actions collectives

Activité augmentée de 220 %

**67** actions collectives

Activité doublée

# L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

L'Accompagnement Social Lié au Logement s'adresse à toute personne, confrontée à un problème d'habitat, lié à l'accès et/ou le maintien dans un logement. Il accompagne à la gestion autonome de son logement

L'objectif est de faciliter l'accès au logement ou le maintien dans le logement des ménages, quel que soit leur composition, tout en favorisant leur autonomie dans la vie quotidienne grâce à un accompagnement dans les démarches administratives, la gestion du budget ou la priorisation des achats.

L'intervenante sociale, en étroite collaboration avec les services du Conseil Départemental des Vosges, intervient sur le secteur Ouest Vosgien, sur le territoire de la MSVS de Neufchâteau jusqu'à la ville de Mirecourt. L'accompagnement est adapté à la situation et aux besoins des ménages.

Les publics accompagnés sont les :

- . Jeunes nécessitant un accompagnement à l'accès à l'autonomie (dont les jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance - ASE).
- . Personnes en situation de fragilité psychologique, recherche de logement adapté pour prévenir les risques de marginalisation.

. Familles en situation de fragilité budgétaire, accompagnement soutenu pour prévenir les risques d'expulsion.

. Bénéficiaires du RSA, lever le frein du logement à l'insertion professionnelle. (Relève d'un accompagnement formalisé type CER)

Le suivi peut durer jusqu'à 18 mois. Les modalités de renouvellement ou d'arrêt anticipé sont échangées régulièrement entre ADALI et la MSVS.

L'ASLL répond à une charte proposant trois grandes orientations :

- . La mise en confiance du public
- . La disponibilité de l'intervenante sociale et de l'association
- . Le travail en réseau

L'ASLL est subordonnée à l'adhésion et la coopération des demandeurs.



## EN CHIFFRES

35 ménages accompagnés

19 20

68 mesures prises :

. 33 ménages concernés par une double mesure administrative et budgétaire

. 1 ménage concerné par une seule mesure administrative

. 1 ménage concerné par une seule mesure budgétaire

## FOCUS

### BILAN 2023

Nos constats concernant la situation des ménages accompagnés sont nombreux :

. **Hétérogénéisation des publics** : retraités, allophones, travailleurs pauvres, et familles concernées par des situations de placements à l'Aide Sociale à l'Enfance.

. **Difficultés économiques, sociales et sanitaires** :

- Addictions (jeux d'argent, alcool, stupéfiants) : de plus en plus récurrentes, elles sont sources de difficultés financières importantes, de repli sur soi, de perte d'emploi, de rupture familiale et de dégradation de l'état de santé physique.
- Accès à la médecine générale et aux spécialistes : les difficultés dans ce domaine entraînent des ruptures et des découragements dans les parcours de soins.
- Précarité financière et alimentaire : situation persistante chez de nombreux ménages.

### LEVIERS ET ACTIONS ENVISAGÉS

Pour répondre à ces défis, divers leviers sont envisagés et mis en place :

. **Personnalisation des accompagnements** : poursuivre cette démarche pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque ménage.

. **Diagnostics précis** : réaliser des évaluations détaillées des situations

. **Adapter les outils d'accompagnement**

. **Coopération avec d'autres mesures d'accompagnement** (MJAG-BF, la MAESF, l'AEMO, la MASP...)

### PROJETS POUR 2024

. **Élaboration d'un livret d'accompagnement** : ce livret guidera les ménages tout au long de leur parcours et demeurera une source de renseignements même après la fin de la mesure.

. **Développement d'actions collectives** : organiser des visites de logements éducatifs et d'autres activités collectives pour élargir les registres d'accompagnement proposés.



# INSERTION

Le pôle Insertion regroupe plusieurs dispositifs visant à faciliter l'inclusion sociale ou socio-professionnelle des personnes accompagnées :

- . Les accueils de jour, à Épinal, Neufchâteau, Vittel et Mirecourt
- . La référence RSA, à Neufchâteau et Épinal

Les équipes oeuvrant dans le champ de l'insertion et travaillant avec des publics fragiles ont dû faire preuve d'une vigilance accrue vis à vis du contexte d'inflation du prix des produits de premières nécessités et des énergies.

La promulgation de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a acté la création :

- . d'un nouvel opérateur dénommé « France Travail » en remplacement de Pôle Emploi,
- . d'un nouveau contrat d'engagement assorti d'une obligation d'au moins 15 heures d'activités par semaine, notamment pour les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Depuis le printemps 2023, les dispositifs de référence RSA de l'ADALI se sont adaptés à ces nouvelles modalités, le Département des Vosges étant l'un des départements « pilote » de « l'accompagnement renouvelé des allocataires du RSA ».



# LES ACCUEILS DE JOUR

Appelés également Accueil Écoute, les accueils de jour sont nés de la volonté de pouvoir proposer aux personnes en situation de grande précarité « une réponse immédiate, de proximité et inconditionnelle » sur les territoires.

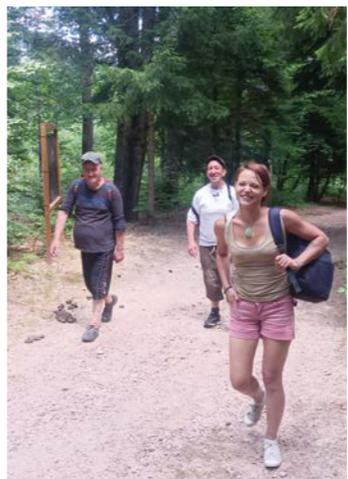
Pour ADALI, les dispositifs Accueil Écoute sont des espaces de lutte contre les exclusions sociales grâce à l'échange, l'écoute et la veille sociale qu'ils proposent aux personnes les plus vulnérables et isolées, vivant à la rue, en errance ou mal logées.

d'emploi, ancrées, qui complexifient l'adhésion et le maintien dans l'accompagnement proposé. La présence d'une infirmière coordinatrice des soins sur l'accueil de jour d'Épinal permet d'accompagner le public vers la conscientisation de leur santé et peut les accompagner physiquement aux rendez-vous médicaux.

### Le dispositif vise à :

- . Aider la personne à retisser des liens sociaux à travers la participation à la vie de l'Accueil de Jour et à des actions collectives,
- . Informer et accompagner les personnes à l'accès aux droits,
- . Mettre à disposition des publics un espace chaleureux et sécurisant,
- . Favoriser les démarches relatives à la santé et à l'accès aux soins,
- . Proposer des services de première nécessité (lessive, hygiène, alimentation, sanitaires, aide aux démarches, mise à l'abri...).

Le public accueilli est majoritairement bénéficiaire des minima sociaux ou n'a aucune ressource, en particulier pour les moins de 25 ans. Ces personnes fragilisées présentent souvent un cumul de difficultés : financières, familiales, de logement, de santé, d'addictions, psychiatriques et/ou



## EN CHIFFRES

**9 557** passages, soit 11 % d'augmentation par rapport à 2022

**555** personnes accueillies

**148** **407**

**94** jeunes de moins de 25 ans  
Effectif augmenté de 147 %

**6 652** repas distribués (petit-déjeuners, dépannage alimentaire, repas collectifs...)  
Soit 18 repas délivrés tous les jours de l'année, + 42 % de repas

---

**377** douches **598** lessives **77** vestiaires

---

**616** entretiens individuels

**567** participants aux actions collectives



# LA RÉFÉRENCE RSA



**Le rôle du référent unique RSA est d'accueillir et d'accompagner les personnes en vue de les aider à construire leur parcours d'insertion.**

Le référent RSA est un interlocuteur unique, identifié et repéré par le bénéficiaire. Il propose un accompagnement social.

**Son rôle est de :**

- . Définir un projet
- . Fixer des étapes
- . Déclencher les mesures, prestations et actions appropriées...

Le référent RSA assiste la personne dans la construction de son parcours d'insertion sociale et professionnelle, tout en étant garant de la cohérence et faisabilité des étapes qui le composent. Il s'appuie sur les réponses de droit commun et l'offre d'insertion du territoire et du département. Il développe des relations privilégiées avec toutes les structures d'insertion de son champ d'intervention (social, santé, professionnel).

Dans le cadre de la mission RSA, l'objectif final est **d'amener progressivement les personnes vers l'emploi à partir de points d'étapes accompagnement :**

- . la veille,
- . la remobilisation,
- . l'accompagnement socioprofessionnel,
- . l'accompagnement professionnel.

**L'action de l'ADALI se situe essentiellement dans la veille et la remobilisation sociale.**

**Problématique, réponse et perspective pour 2024**

Observant, comment la problématique de mobilité des publics sur le secteur de l'Ouest Vosgien agit comme un frein majeur à leur intégration, le développement de démarches « d'aller-vers » vont se poursuivre sur l'année 2024. En réponse à de nouvelles contraintes (précarité énergétique, manque de mobilité des usagers et augmentation du prix du carburant), les référents RSA vont adapter leurs modalités d'accompagnement en organisant des permanences, sur le secteur de Liffol-le-Grand et de Châtenois, Gironcourt sur Vraine, au plus près des bassins de vie des publics accompagnés.

## EN CHIFFRES

212 personnes accompagnées 

 92  120

1 584 entretiens menés

## FOCUS

### Les Bibliothèques Humaines

L'édition 2023 des journées du Patrimoine humain, portée par Scènes Vosges, a eu lieu le weekend des 25 et 26 mars 2023.

Lors de ces journées, différentes structures d'accompagnement du bassin spinalien, dont le service d'Accueil Écoute d'ADALI à Épinal, ont été transformées en bibliothèques vivantes, afin que les personnes qui en sont bénéficiaires puissent s'exprimer (en tant que livres), et que le grand public puisse venir à la rencontre de personnes dites « invisibles ».

Ainsi, 7 personnes accompagnées par des services d'ADALI (Appartements de Coordination Thérapeutique, Accueil Écoute, Trait d'Union, Abéona et Odyssée) ont pu témoigner, raconter une histoire qui les concernait (un voyage, un événement, leur parcours, leur enfance, une maladie...), et échanger avec les lecteurs venus les rencontrer.

Les échanges entre les lecteurs et les « livres » ont été enrichissants et ont parfois conduit à des propositions de la part des lecteurs (devenir famille solidaire, invitations à d'autres événements...).



**Pour les participants, l'expérience a été vécue comme valorisante et cathartique.**



# FAMILLE

Le pôle Famille s'inscrit sur le territoire de l'Ouest vosgien.

Son objectif principal est de créer / faciliter le lien entre les personnes là où il arrive qu'il soit rompu ou fragilisé.



## LA MÉDIATION FAMILIALE

La médiation familiale a pour objectif d'accueillir et d'accompagner des personnes pour qui la communication est rompue mais qui doivent être en mesure de prendre des décisions partagées.

La médiation familiale approche tous les domaines de la vie d'un individu, de la gestion des ressources d'un couple à des aspects liés davantage au parcours intime des personnes.

**Le principe de la médiation est de proposer à ces personnes de se rencontrer dans un lieu neutre et sécurisant en présence d'une médiatrice familiale et de construire une nouvelle manière d'échanger.**

Les médiatrices familiales accueillent principalement des couples qui se séparent ou qui se sont séparés et qui doivent être en mesure de prendre des décisions partagées pour les enfants. Les médiatrices familiales accompagnent également des fratries adultes ou des parents et leurs adolescents pour qui la communication est devenue complexe. Dans le cadre des couples, l'objectif de la médiation familiale est de faciliter la séparation entre deux personnes alors que dans le cas d'un parent et d'un adolescent, l'objectif est de reconstituer le lien familial. **Chaque médiation s'adapte aux parcours et attentes des personnes accueillies.**

Le service de médiation familiale de l'association est présent sur le territoire de l'Ouest Vosgien, il couvre 252 communes, afin de proposer aux personnes demandeuses de médiation familiale, des interventions à proximité de leurs lieux de résidence.

Des permanences sont menées au tribunal afin de promouvoir le dispositif.

La médiatrice familiale assure depuis plusieurs années la formation de jeunes médiateurs scolaires au sein du collège de Liffol le Grand. L'action a pour objectif de « former des élèves médiateurs » qui peuvent intervenir auprès de leurs pairs pour stopper les conflits. Ce travail a un effet positif sur les situations de harcèlement en milieu scolaire.

La promotion et la communication autour du dispositif de médiation familiale reste une priorité pour l'année 2023.

### EN CHIFFRES

**112** bénéficiaires rencontrés dans le cadre des rendez-vous d'information

**29** processus de médiation engagés en 2023  
*dont 24 médiations conventionnelles et 5 médiations ordonnées ou enjointes par le JAF*

**68** séances de médiation :  
*. 12 dans le cadre de médiations ordonnées  
. 56 dans le cadre de médiations spontanées*



## ESPACE DE RENCONTRE PARENTS/ENFANTS

L'Espace de Rencontre est un lieu d'accès aux droits, neutre, servant au maintien et à la restauration des relations familiales entre le(s) enfant(s) et leur père ou mère, grands-parents ou toute autre personne titulaire d'un droit de visite où hébergement.

L'Espace de Rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer un de ses parents ou un tiers (droit de visite). Il assure l'exercice des droits d'hébergements en faisant tiers lors du passage de bras de l'enfant à un parent ou à un tiers.

**C'est un espace transitoire qui mène à l'autonomisation des familles à travers le soutien et l'encadrement apportés dans l'exercice d'une parentalité conjointe où à minima apaisée axée sur l'intérêt de l'enfant.**

**Cet espace a pour visée de :**

- . **s'adresser** à toute situation où les relations enfants-parents sont interrompues, difficiles ou trop conflictuelles,
- . **maintenir**, de rétablir, de faciliter les liens entre l'enfant et son parent non hébergeant et/ou sa famille élargie, dans un souci de neutralité,
- . **favoriser** la fonction parentale, la relation parent/enfant, ainsi que les rôles de chacun des membres de la famille.

**L'accueil et l'écoute sont assurés par des professionnels qui vont tendre à faire évoluer les relations pour que la famille puisse trouver une nouvelle autonomie.**

L'Espace de Rencontre peut être lié à des mesures judiciaires (JAF, Cours d'Appel...), soit à des mesures conventionnelles par des sollicitations directes des parents ou à une orientation par un partenaire, tels que les intervenants socio-éducatifs du secteur (MSVS, ASE, CCAS...).

En 2023, un travail d'embellissement de la salle de visite a été mené, des équipements dédiés aux adolescents et aux jeunes enfants ont été acquis.

Le renouvellement du projet de service et du règlement de fonctionnement ont fait l'objet d'un groupe de travail cette année.

### EN CHIFFRES

**17** familles accompagnées

**22** mineurs accueillis *dont 6 fratries*

**106** visites

**9,8** ans : âge moyen



# ENFANCE

Depuis 2013, l'association ADALI accueille et accompagne des jeunes mineurs isolés étrangers sur le territoire des Vosges. L'association ADALI s'est rapidement mobilisée pour proposer un accompagnement adapté, spécifique à cette prise en charge.

Un travail étroit s'est institué entre le Conseil Départemental et le service d'accompagnement des mineurs isolés étrangers d'ADALI, permettant d'affirmer une même cohérence dans les prises en charge, au fil des différentes évolutions auxquelles l'association a dû s'adapter.

Un important réseau partenarial s'est constitué autour de l'accès à la scolarité, l'emploi, la santé et également la citoyenneté, les loisirs, dans le but de faciliter l'intégration de ces jeunes.

Depuis 2018, l'association accueille et prend en charge des jeunes étrangers en attente d'évaluation de leur minorité au sein d'un service à Monthureux-sur-Saône / Darney.

En 2022, l'association dispose dans les Vosges d'un agrément de 283 places, réparties en places d'accueil d'urgence et de mise à l'abri pour les jeunes arrivant sur le territoire et se déclarant mineurs et en places d'accompagnement pour des jeunes évalués mineurs par le Conseil Départemental.

En janvier 2023, l'association, en accord avec le Conseil Départemental des Vosges, a ouvert un dispositif d'accompagnement des majeurs sortis des services d'accompagnement, le dispositif D.A.M.S.

# SERVICE D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF DIVERSIFIÉ

Depuis 2018, l'arrivée importante de jeunes se présentant comme mineurs dans le département des Vosges a interrogé le dispositif mis en place et ouvert la réflexion sur les modes de prise en charge de ces publics. En 2023, une extension de 15 places supplémentaires a été déployée pour l'accueil en urgence et la mise à l'abri des jeunes se déclarant MNA.



En 2020, l'association ADALI et le Conseil Départemental ont vu émerger de nouvelles problématiques au sein du public Mineurs Non Accompagnés (MNA) :

- . Augmentation significative de l'arrivée de jeunes garçons et de jeunes filles de moins de 16 ans et du manque de réponses adaptées sur le territoire
- . Augmentation des besoins de places pour les jeunes confiés
- . Besoin d'apporter des réponses aux situations de jeunes qui mettent à mal le cadre éducatif et éprouvent de grandes difficultés à évoluer au sein de nos services
- . De nombreux jeunes primo arrivants ou accueillis au sein des services MNA deviennent parents pendant leur minorité ou au début de leur majorité

Depuis le 21 février 2021, le Service d'Hébergement et d'Accompagnement Educatif Diversifié (SHAED) a ouvert ses portes.

Ce service se structure autour de 3 dispositifs :

**La mise à l'abri et l'accueil d'urgence au SHAED des jeunes se déclarant MNA sont déclinés à travers 3 objectifs fondamentaux :**

- . Assurer un hébergement protecteur et individualisé, adapté aux besoins des jeunes ...
- . Engager un bilan sur l'état de santé physique et psychique

de chaque jeune mis à l'abri et apporter des premiers soins le cas échéant

. Mettre en œuvre un accompagnement socio-éducatif favorisant l'intégration sociale et l'autonomisation des jeunes.

**L'accompagnement dédié aux MNA confiés de moins de 16 ans est structuré autour des objectifs suivants :**

- . Assurer un hébergement sécurisé, personnalisé et prenant en compte les besoins individuels des jeunes accueillis.
- . Mettre en œuvre un accompagnement socio-éducatif global visant à favoriser leur intégration sociale et les processus d'autonomisation.
- . Construire et soutenir le projet d'intégration scolaire et/ou professionnel.
- . Soutenir la construction du projet individuel de chaque jeune.

**Le soutien à la parentalité pour des jeunes mineures enceintes ou avec des enfants de moins de 3 ans.**

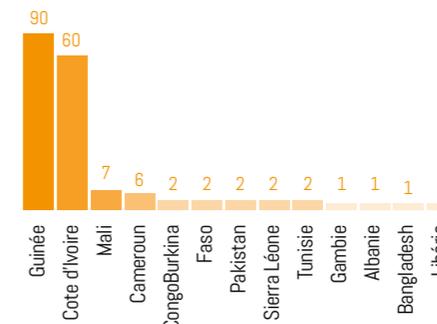
Ce dispositif est organisé au quotidien par une équipe pluridisciplinaire alliant soutien éducatif, accompagnement social et psychologique. Il s'appuie sur l'observation de la situation initiale des jeunes filles accueillies sur les services et sur l'évolution de la relation mère-enfant.

## EN CHIFFRES

299 jeunes tous services confondus

4 mois : durée moyenne de prise en charge

### ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES JEUNES ACCUEILLIS/ACCOMPAGNÉS



### Mise à l'abri et accueil d'urgence



71 jours : durée moyenne de prise en charge

176 jeunes MNA mis à l'abri en accueil d'urgence

### L'accompagnement des mineurs confiés de -16 ans



175 jours : durée moyenne de prise en charge

111 jeunes accueillis

## SERVICE D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF DIVERSIFIÉ (SUITE)

### Dispositif MNA Parentalité du SHAED

Ce dispositif vise à soutenir les jeunes mères dans leur rôle parental, en les accompagnant dans divers aspects de la maternité, tout en veillant à la sécurité et au bon développement de leur enfant. Ce dispositif prend également en compte la place du père dans le binôme parental et dans la relation avec son enfant, en mobilisant ses connaissances des publics MNA et des approches socio-éducatives interculturelles pour favoriser les rencontres familiales et l'exercice des droits des pères.

#### Parcours d'accompagnement en deux étapes

**1. Première étape :** Observation approfondie et accompagnement en proximité à Monthureux.

**2. Deuxième étape :** semi-autonomie dans des logements diffus à Épinal, en conservant un accompagnement régulier.

Malgré certaines complexités liées aux situations administratives, d'insertion et d'autonomisation des jeunes filles, le dispositif s'efforce de construire des réponses globales, individualisées et adaptées, en sollicitant les ressources du territoire. **Voici quelques initiatives développées :**

- . **Réseau avec les assistantes maternelles :** Collaboration avec les assistantes maternelles des secteurs d'Épinal et de Monthureux pour offrir un soutien supplémentaire aux jeunes mères dans la prise en charge de leurs enfants.
- . **Partenariat avec le centre social Bitola :** Organisation de temps d'intégration sociale et d'activités communautaires pour les jeunes mères.
- . **Séances d'information avec le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) :** Informations sur la puériculture de la naissance jusqu'à l'âge de 4 ans, proposés sur le secteur de Darney-Monthureux sur Saône.
- . **Suivis pédiatriques et rencontres avec une sage-femme** de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) à Épinal.
- . **Accompagnement au Centre de Santé Sexuel d'Épinal** pour les jeunes mères.



Le dispositif MNA parentalité offre un soutien précieux aux jeunes mères MNA, en les aidant à développer leurs compétences parentales, à accéder à des ressources médico-sociales et à se familiariser avec les aspects pratiques de la maternité. Cela contribue ainsi à leur bien-être et à celui de leurs enfants.

### Soutien à la parentalité

**12 mères et enfants**

**8 mois : durée moyenne d'accueil et d'accompagnement**

**16,75 ans : moyenne d'âge des mères**

**6 mois : moyenne d'âge des enfants**



**Le pôle Grand Nancy propose un accompagnement global à soixante jeunes majeurs disposant d'un Contrat Jeunes Majeurs (CJM). Le Contrat Jeune Majeur permet de prolonger, au-delà de l'âge de dix-huit ans et jusqu'à vingt et an, le soutien de l'Aide Sociale à l'Enfance.**

Il peut consister en :

- . **Une participation financière** sous la forme d'une allocation variant en fonction des ressources du jeune,
- . **Une aide à domicile** par un intervenant socioéducatif, par exemple,
- . **Une prise en charge des dépenses courantes et de l'hébergement à titre temporaire** par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Cette prestation s'appelle Accueil provisoire jeune majeur (APJM).

L'association accompagne les jeunes logés au sein de la résidence sociale Campus, des Résidences Habitat Jeunes-FJT du Grand Nancy ou de logements en diffus afin de faciliter leur transition vers le statut d'adulte autonome. L'accompagnement renforcé des jeunes majeurs se construit autour de leurs besoins, capacités et envies. Leurs projets sont soutenus par une guidance dans tous les domaines de leur vie : démarches administratives, logement, vie quotidienne, savoir-habiter, scolarité, insertion socio-professionnelle, culture et citoyenneté.

L'année 2023 a été marquée par l'augmentation de la capacité d'accueil à 60 places et l'arrivée d'une nouvelle travailleuse sociale sur ce service, portant l'équipe à 4 professionnels. Les jeunes majeurs accompagnés présentent davantage de fragilités psychologiques, des addictions, demandent une implication et

une adaptation plus importante dans l'accompagnement. L'accompagnement des situations administratives des ex-MNA et les incertitudes afférentes demeurent importantes.

## EN CHIFFRES

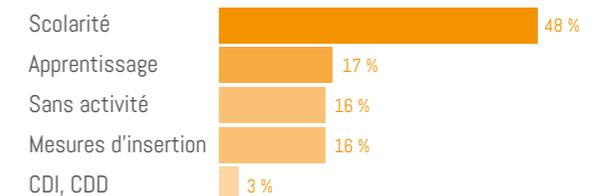
**60 places : capacité du service**

**69 jeunes accompagnés**

**13** **56**

**18,7 ans : âge moyen**

### SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES JEUNES





# L'ACCOMPAGNEMENT DES MNA DE 16 A 21 ANS



L'association accompagne de manière globale depuis 2013 des mineurs isolés étrangers (jeune de moins de 18 ans n'ayant pas la nationalité française privée temporairement ou définitivement de la protection de sa famille). L'Association dispose de trois services : Odysée, Trait d'union et Abéona, et du dispositif Équipe Mobile d'Accompagnement Renforcé (EMAR) basé depuis juillet 2023 sur le service Trait d'Union.

### Les services sont composés d'équipes pluridisciplinaires.

L'objectif des services de l'Association ADALI est de proposer un **accompagnement global avec hébergement aux jeunes mineurs non accompagnés orientés dans le Département des Vosges** en appartements diffus afin de leur permettre de construire leur projet et de s'investir durablement et sereinement dans leur parcours.

### Les jeunes accompagnés bénéficient des prestations suivantes :

**. Soutien dans les démarches administratives :** l'accompagnement dans les démarches administratives consiste à soutenir les MNA auprès des ambassades et également auprès de l'ensemble des services, souvent spécifiques à chaque pays. Il s'agit de les aider dans la compréhension des démarches dans l'obtention des documents nécessaires à la constitution de leur dossier administratif.

**. Accompagnement à la scolarité :** dès l'arrivée des jeunes, un bilan est réalisé par le CIO pour permettre une scolarisation rapide et faciliter les parcours et la régularisation des situations des jeunes. Rapidement, la plupart des jeunes sont scolarisés dans les établissements du secteur en filières professionnelles. Chaque référent de parcours accompagne les jeunes dont il a la charge dans leur scolarité à travers l'aide aux devoirs, le lien avec les établissements et le respect du cadre institutionnel de l'Education Nationale.

**. Soutien à l'insertion sociale et professionnelle :** l'équipe accompagne les jeunes dans leur recherche de stage, dans la contractualisation de leur contrat de travail auprès des entreprises et également auprès des services de l'Etat concernés.

**. Accompagnement au logement :** les jeunes sont accompagnés dans leur logement par l'équipe. Il s'agit de favoriser le savoir-habiter des jeunes et de promouvoir leur autonomie à travers les actes du quotidien : l'alimentation, l'entretien du logement...

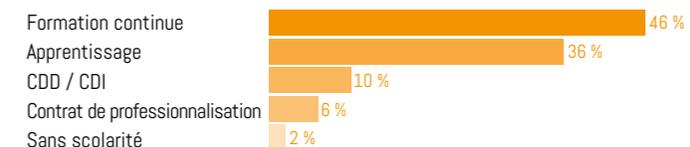
**. Accompagnement à la citoyenneté :** les jeunes sont accompagnés vers les lieux privilégiés de la ville comme les lieux de vie sociale et de culture. Ils sont accompagnés sur des thèmes comme la citoyenneté, l'interculturalité, les relations filles/garçons, la laïcité et le culte, les droits et devoirs de chacun, les us et coutumes du pays d'accueil afin d'aider les MNA à construire leur esprit critique et à devenir des adultes autonomes et émancipés.

**. Accompagnement à la santé et au bien-être :** dès l'arrivée des jeunes, une analyse globale de leurs principaux besoins est réalisée notamment pour la prise en charge des pathologies et l'évitement des contagions. Les dépistages ainsi qu'un bilan complet à la médecine préventive sont organisés. Un accompagnement spécifique, en lien avec les spécialistes, est mis en place pour chaque mineur porteur d'une pathologie et nécessitant un suivi et une prise en charge adaptés. Une psychologue travaille en étroite collaboration avec l'équipe afin d'accompagner et de soutenir les jeunes dans leur parcours. Les professionnels de ce champ appréhendent la santé à la fois dans sa dimension préventive et curative.

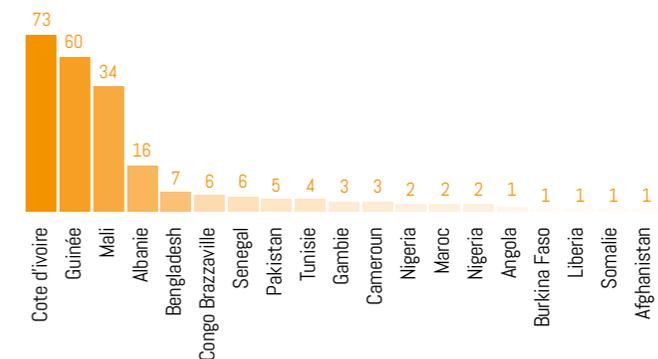
### Le dispositif



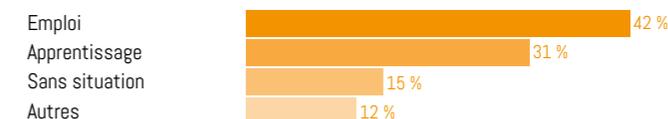
### SITUATIONS SCOLAIRES ET PROFESSIONNELLES



### ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES JEUNES ACCOMPAGNÉS



### SITUATION DES JEUNES À LA SORTIE



## EN CHIFFRES

282 jeunes accompagnés

25 Trait d'union, 257 Odysée

219 places d'accompagnement pour des jeunes de 16 à 21 ans :

Trait d'union : 73

Odysée : 73

Abéona : 73



## LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES MAJEURS SORTIS

Les services ont faits le constat qu'après plusieurs années/mois après leur sortie, des jeunes revenaient demander de l'aide auprès des services d'accompagnement. En accord avec le conseil Départemental des Vosges, l'association ADALI a ouvert un dispositif d'accompagnement des majeurs sortis des services d'accompagnement, le DAMS.

Ce dispositif a pour mission d'accompagner les parcours individuels, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle pérenne, dans les domaines de l'emploi, de l'accès aux droits, à la santé, au logement, à la citoyenneté, dans un parcours de formation professionnelle ou encore à la parentalité.

L'objectif premier de cet accompagnement est d'orienter le public vers les dispositifs de droit commun et d'accompagner les professionnels/partenaires qui peuvent être en difficulté sur certaines démarches liées à la spécificité de ces publics. L'équipe est composée d'une intervenante socio-éducative.

En 2023, 153 majeurs sortis des services d'accompagnements ont été accompagnés par le DAMS, soit 86,13 % des majeurs sortis potentiellement atteignables.

En 2024, le déploiement du dispositif se poursuivra pour permettre à tous les majeurs sortant d'identifier des relais à l'issue de leurs parcours.

### EN CHIFFRES

- 129 premiers contacts
- 478 entretiens individuels
- 287 entretiens téléphoniques
- 30 visites à domiciles
- 26 accompagnements extérieurs

Les thématiques d'accompagnement sont :  
. 337 accompagnements administratifs  
. 246 en lien avec le logement et le budget  
. 155 en lien avec l'insertion professionnelle  
. 87 en lien avec la santé  
. 20 en lien avec la parentalité



## LE POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES

Le Point Accueil Écoute jeunes (PAEJ) est un lieu d'accueil, d'écoute, de suivi, d'accompagnement et de remobilisation sociale destiné aux jeunes de 13 à 25 ans, du droit commun sur le territoire de Neufchâteau.

Les Points Accueil Écoute Jeunes permettent le repérage et la prise en charge d'un public au cœur des politiques portées par la Direction générale de la cohésion sociale : adolescents et jeunes adultes confrontés à des vulnérabilités spécifiques qui fragilisent leur avenir (mal-être, repli sur soi, pratiques addictives, violences sur soi ou sur les autres, ruptures familiales, décrochage scolaire, errance...).

Les Points Accueil Écoute Jeunes sont à la croisée de plusieurs politiques territoriales : prévention du mal-être et du suicide dans le cadre de la loi de modernisation de notre système de soins, lutte contre le décrochage scolaire, lutte contre la radicalisation et le terrorisme.

#### Leur rôle est de :

- . Accueillir et écouter les jeunes dans le besoin
- . Proposer un accompagnement adapté aux besoins des jeunes en particulier aux plus vulnérables
- . Favoriser leur autonomie et leur insertion sociale et professionnelle

Les PAEJ constituent une réponse efficace pour prévenir les ruptures et les situations difficiles pour les jeunes, rétablir le lien de confiance entre ces derniers et les institutions.

En 2023, le service a participé à la journée nationale des PEAJ réunissant des acteurs de toute la France au Ministère des Solidarités et des Familles, afin d'échanger autour des différents fonctionnements et modalités d'accueils des jeunes.

### EN CHIFFRES

- 83 entretiens réalisés
- 29 jeunes rencontrés sur l'année



# SANTÉ

Depuis 2012, l'association ADALI dispose d'appartements de coordination thérapeutique au sein du département des Vosges répartis entre Neufchâteau et Épinal.

Les ACT prennent en charge des personnes atteintes de pathologies chroniques et interviennent quand la problématique de soin a été identifiée. Il s'agit pour l'équipe d'accompagner le patient dans l'appropriation de sa pathologie et son acceptation. Le logement est un outil qui permet, à travers l'accompagnement à la vie quotidienne de construire un projet individualisé combinant une approche sanitaire et sociale. Une nouvelle modalité d'accompagnement s'est développée en 2022 : l'ACT hors les murs, qui permet l'intervention de l'équipe au sein du lieu de vie de la personne.

2023 est l'année d'une activité pleine pour l'équipe et le Service Mobile d'Accès à la Santé (SMAS). Créé en août 2022 et déployé sur le centre et l'ouest du département des Vosges, ce service permet d'aller à la rencontre des personnes souffrant de pathologies et en situation de grande précarité, sur leur lieu de vie, et de leur proposer une prise en charge médico-sociale adaptée.

L'appartement de Coordination Thérapeutique (ACT) et l'Equipe mobile santé précarité sont des services médico-sociaux, comme le stipule le Code d'Action Sociale et des Familles (CASF).

# LES APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE



La mission des Appartements de Coordination Thérapeutique est de permettre à des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale, et atteintes de pathologies chroniques, de bénéficier d'un accompagnement médico-psycho-social personnalisé dans le cadre d'un hébergement, permettant d'assurer la coordination des soins, d'améliorer la situation sociale et de développer l'autonomie.

Depuis 2012, l'Association ADALI propose un accompagnement en Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT). Le décret n° 2002-1227 du 3 octobre 2002 définit les ACT comme suit : « Les appartements de coordination thérapeutique (...) fonctionnent sans interruption et hébergent à titre temporaire des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical, de manière à assurer le suivi et la coordination des soins, à garantir l'observance des traitements et à permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion. »

Il fixe également la nécessité d'avoir recours à une équipe pluridisciplinaire comprenant « au moins un médecin ».

Les Appartements de Coordination Thérapeutique interviennent quand la problématique de soin a été identifiée.

Les équipes des ACT sont pluridisciplinaires et mettent en œuvre un accompagnement cohérent qui tient compte du parcours, de la santé et du projet de la personne accompagnée afin de permettre aux personnes de stabiliser leur situation et d'apprendre à vivre avec leur pathologie. Le logement est un outil qui permet, à travers l'accompagnement

à la vie quotidienne de construire un projet individualisé combinant une approche sanitaire et sociale.

L'association dispose d'appartements de coordination à Neufchâteau et à Épinal. Chaque site est autonome et dispose d'un fonctionnement propre afin de s'adapter aux réalités de chaque territoire. Toutefois, les services collaborent et partagent les mêmes valeurs, objectifs et outils. Chaque site dispose de deux coordinations, médicale et sociale. Au quotidien, les professionnel·les composent avec leurs spécificités pour proposer un accompagnement à la fois global et bienveillant aux personnes accueillies.

Des places d'accompagnements ACT "hors les murs" ont été déployées pour permettre une sécurisation des sorties afin de proposer un accompagnement aux personnes accueillies au sein de structures d'hébergement ou vivant en logement autonome et ne souhaitant pas le quitter.

Les équipes s'en sont également saisies pour sécuriser les parcours, cette démarche relève avant tout d'une pratique « d'aller vers » les publics pour les accompagner lorsqu'ils sont encore au sein de leurs propres logements.



## EN CHIFFRES

### ACT

13 places



21 personnes accompagnées

33 candidatures reçues

11 candidatures acceptées

22 candidatures refusées (77 % des refus sont liés à un accompagnement ou des conditions d'accueil ne répondant pas aux besoins de la personne)

281 jours soit 9,3 mois : durée moyenne d'un séjour

78 % taux d'occupation

### ACT HORS LES MURS

6 places



8 personnes accompagnées

4 candidatures reçues

3 candidatures acceptées

215 jours soit 7 mois : durée moyenne d'un séjour

92 % taux d'occupation

# LE SERVICE MOBILE ACCÈS SANTÉ

En réponse aux appels à projet de l'ARS Grand Est du 8 décembre 2021, le projet Equipe Mobile Santé Précarité d'ADALI a été construit en partenariat avec l'association l'ABRI. Nos deux associations ont mené une réflexion commune autour des besoins du territoire et proposent deux Services Mobiles d'Accès à la Santé complémentaires afin d'apporter une couverture cohérente sur le département des Vosges.



Le Service Mobile Accès Santé porté par ADALI a ouvert ses portes en août 2022. Il est composé d'un binôme infirmière et intervenante socio-éducative. « L'aller vers » fait partie intégrante des pratiques de l'équipe du SMAS, car le service va à la rencontre des personnes en situation de grande précarité là où elles vivent dans le but :

- . d'accompagner les personnes souffrant de pathologies aiguës,
- . de veiller à l'accessibilité réelle et à la continuité des soins des personnes,
- . de mettre en œuvre des modalités d'accompagnement quelle que soit la situation administrative des personnes.

La visée finale de l'accompagnement élaboré par le dispositif est de **récréer le lien avec le Droit Commun pour chaque personne**. L'accompagnement renforcé décliné par les professionnelles du SMAS regroupe entre autre :

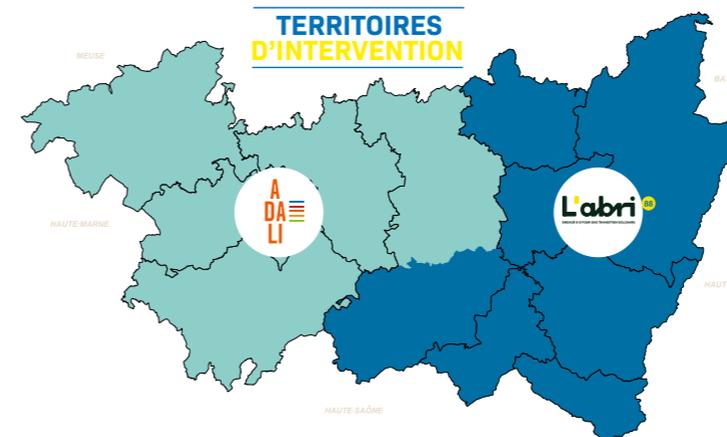
- . l'évaluation ponctuelle de l'état de santé somatique et psychique des personnes,
- . la délivrance de premiers soins et la réalisation d'actes infirmiers,

- . l'accompagnement physique vers les professionnels de santé (bilans et suivis),
- . des recommandations en matière de réduction des risques et des dommages pour les usagers de produits psychoactifs en lien avec le CAARUD,
- . le soutien dans la réalisation des démarches d'ouvertures des droits et des demandes d'hébergement.

Ces missions s'inscrivent dans un espace relationnel négocié composé de temps informels et d'entretiens individuels. Les rencontres peuvent être organisées de deux fois à quatre fois par semaine auprès de chaque personne accueillie sur le dispositif. L'équipe est quotidiennement en lien avec les personnes accompagnées, soit par téléphone soit dans le cadre d'une rencontre.

L'accompagnement dans le cadre d'actions collectives s'est développé progressivement en 2023 à partir :

- . d'actions favorisant la réduction de l'isolement social par le développement de compétences psychosociales,
- . d'actions d'information et de sensibilisation autour de thèmes liés à la santé et au bien-être,
- . de temps d'échanges et de partages autour d'une activité axée sur le bien-être, la socialisation et la convivialité.



## EN CHIFFRES

35 demandes d'accompagnement

46 ans : âge moyen

14 personnes accompagnées

1 13

18 demandes refusées ou non abouties

5 demandes en liste d'attente

Au cours de l'année 2023, le SMAS s'est appuyé sur les dispositifs existants du pôle Santé Habitat Jeunes et sur des lieux extérieurs pour mener ses actions collectives. Ainsi, les 14 personnes accompagnées par le SMAS ont participé à 9 actions collectives en 2023.

Au regard des problématiques psychiatriques et de santé mentale observées chez les personnes accompagnées, le SMAS réaffirme sa volonté et la nécessité de nouer un partenariat fort avec le CH Ravenelle et les CMP du territoire. Ce faisant, au cours du premier trimestre 2023, des synthèses individualisées partagées entre le SMAS et le CMP d'Épinal ont été organisées et quatre rencontres pluridisciplinaires ont eu lieu au cours de l'année. L'accompagnement, par des actions de sensibilisation et de réduction des risques associés aux pratiques addictives, des publics suivis par le SMAS va s'étoffer à travers le renforcement des partenariats avec les équipes du CAARUD et du CSAPA.

En 2023, une forte proximité de travail s'est développée entre les équipes de l'AHJ (SIAO et CHRS) du territoire et l'équipe SMAS. La coopération est amorcée dès le démarrage de l'accompagnement et se poursuit jusqu'à la sortie du dispositif. Les échanges réguliers et les informations partagées permettent d'élaborer, pour la personne, un projet individualisé répondant à ses attentes et de ses besoins en matière de logement et d'insertion.

Un phénomène de distorsion, entre la durée initiale d'accompagnement prévue de 2 mois et celle observée dans la pratique sociale de l'équipe, davantage autour de 8,5 à 10,5 mois (hors formalisation + durant la contractualisation), s'est manifesté pour le SMAS lors de cette première année de pleine activité.

La signature du premier contrat d'engagement nécessite plusieurs rencontres et échanges avec les professionnels en amont.

Plusieurs raisons justifient ces temps d'accompagnement plus long :

- . le temps nécessaire pour rassurer et mettre en confiance les personnes sur les modalités d'accompagnements du service et de l'équipe,
- . les accompagnements présentent des situations lourdes avec un retard de prise en charge sociale et médicale antérieure,
- . les délais importants des rendez-vous médicaux.



# SERVICES SUPPORTS

# RESSOURCES HUMAINES

## Le service ressources humaines ne cesse d'évoluer depuis plusieurs années.

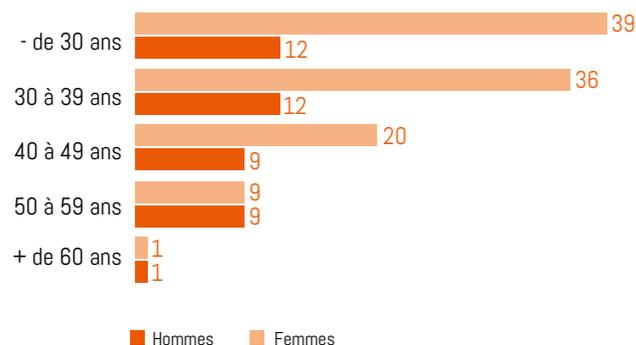
Il permet de garantir une bonne gestion du personnel de l'association, de leur entrée à leur départ (embauche, parcours d'intégration, gestion des carrières, fin de contrat...). L'équipe a également pour mission de gérer les litiges mais aussi d'accompagner les salariés afin d'assurer leur évolution et le développement de leurs compétences au sein de l'association.

Depuis 2023, le service se divise en deux activités principales ; d'une part la paie et l'administration du personnel, et d'autre part, le recrutement et la formation. L'équipe compte désormais 1 Directrice des Ressources Humaines en charge de la mise en place de la politique RH de l'Association ainsi que 2 Assistantes RH qui assurent l'accomplissement de ces missions.

### TYPE DE CONTRAT AU 31/12/2023



### DÉMOGRAPHIE AU 31/12/2023



## EN CHIFFRES

Au 31 décembre 2023 :

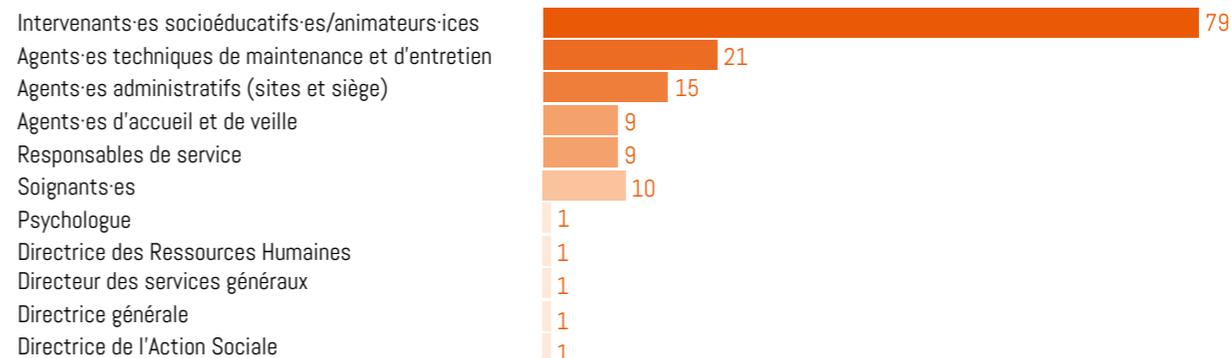
**148** salariés-es  
(tous contrats et temps de travail confondus)

**115** **43**

**18** bénévoles

**14** administrateurs-rices bénévoles

### RÉPARTITION DES SALARIÉS-ES PAR MÉTIER



### RECRUTEMENT

**59** entrées

**44** sorties

### FORMATION

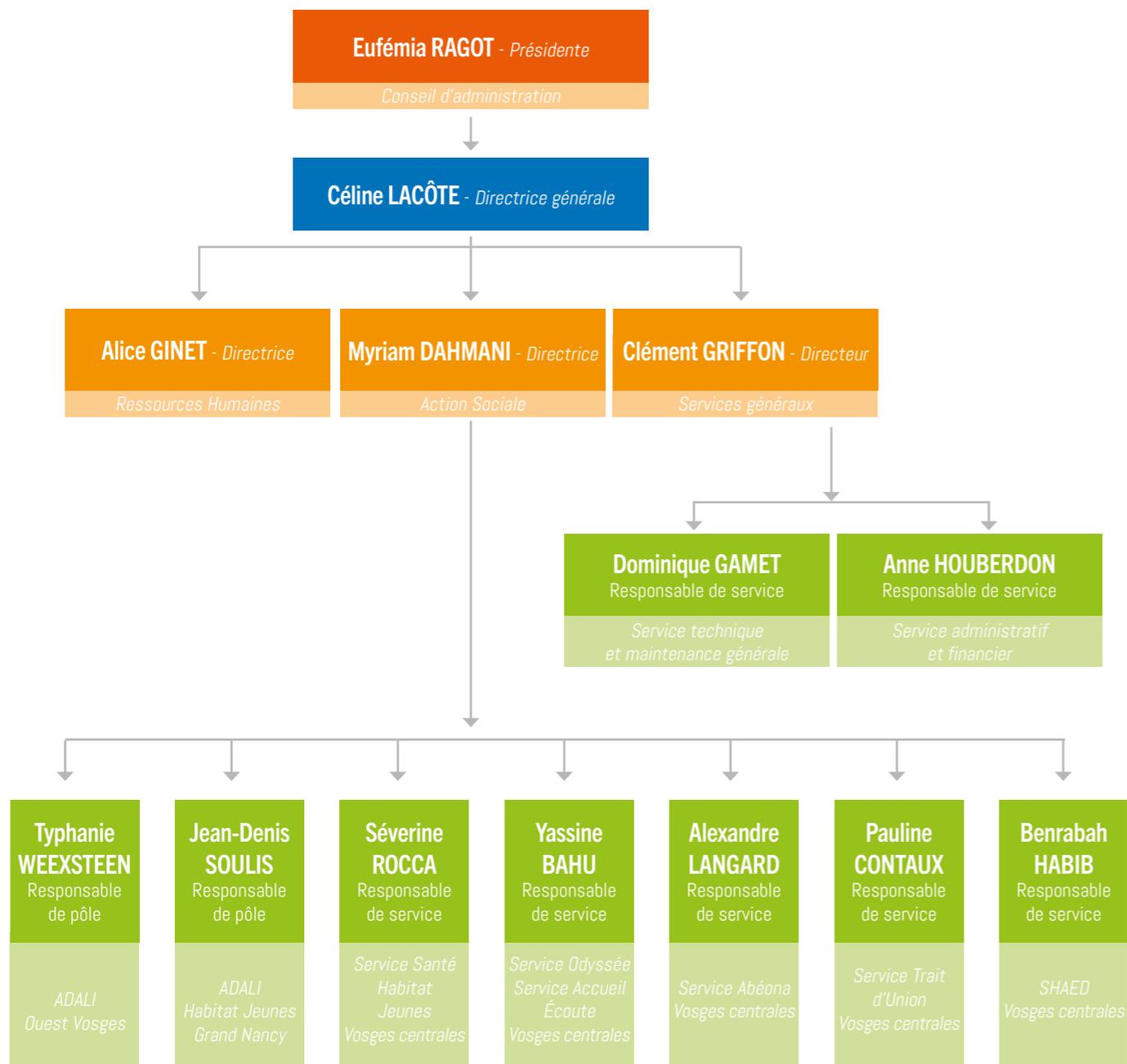
**73** salariés-es ont suivi au minimum  
une formation au cours de l'année 2023

Ce qui représente **49,33 %** des salariés

### NOMBRE DE SALARIÉS-ES FORMÉS-ES PAR THÈME



# ORGANIGRAMME Au 30 août 2023



## MOYENS TECHNIQUES ET MATÉRIELS

En 2023, ADALI a poursuivi le renforcement et la stabilisation du service par la création d'un service technique sur le territoire Vosges centrales et l'ouverture d'un poste de coordinateur.ice d'équipe. La mise en place de ce service a permis d'améliorer l'organisation des interventions quotidiennes, et la gestion des urgences techniques.

### Principaux chantiers 2023

- . Démarrage du programme de remplacement des luminaires par des LED dans les locaux administratifs
- . Suivi des sinistres et dégâts des eaux
- . Meubler et équiper les 15 nouvelles places en Accompagnement des Jeunes Majeurs

### En 2023, les services techniques ont réalisé :

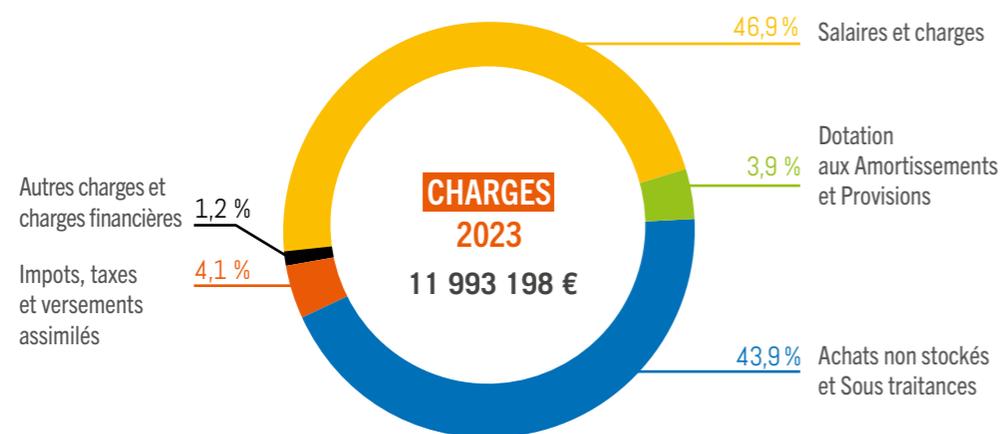
- . 4010 demandes d'interventions techniques traitées et réalisées
- . 286 nettoyages de chambres ou de logements
- . 66 logements qui ont fait l'objet de désinsectisation
- . 51 logements qui ont fait l'objet de gros travaux
- . 22 logements à équiper et à meubler

## SYSTÈME INFORMATIQUE

### Principaux chantiers 2023

- . Passage à la fibre dans l'ensemble des services Ouest Vosges, Grand Nancy, Vosges Centrales
- . Mise en place du nouveau logiciel de demande d'intervention technique : Openflex
- . Sortie de cœur de réseau, pour mettre les serveurs en Data Center
- . Uniformisation de l'intégralité du système informatique

## MOYENS FINANCIERS



### Principaux chantiers 2023

- . Nouvelle équipe financière constituée au fil de l'année
- . Externalisation des paies depuis avril 2023
- . 15 places supplémentaires MNA SHAED
- . Budgets prévisionnels réalisés pour divers appels à projets
- . Négociation permanente auprès de nos fournisseurs (banques et assurances)

## PARTENAIRES



---

LOGEMENT | INSERTION  
FAMILLE | ENFANCE | SANTÉ  
[www.adali-habitat.fr](http://www.adali-habitat.fr)

---



**ADALI Habitat**

Direction Générale et Services Supports  
18 allée de la Forêt de la Reine  
54 500 Vandœuvre-lès-Nancy  
Tél. 03 83 91 10 00